**FIRST TIMER - Bourses pour la Convention Nationale 2016**

 **JCI Senate Belgium offre 2 bourses d’une valeur de 125 € chacune**

**Objectif :**

“Deux First Timers“ (1 de BWB et 1 de VL) vivront l’entièreté du programme de la Convention Nationale en marchant sur les traces du Président de JCI Belgium. Ils se rendront aux activités où le Président sera présent et saisiront ainsi l’opportunité de vivre la Convention sous un autre jour.

**Les critères suivants sont d’application**

* Le/la candidat(e) est devenu(e) membre entre la CN 2015 et la date du rentrée d’un dossier pour la CN 2016.
* Rentrée d’un dossier pour le mercredi, 15 août 2016 au plus tard.
* A envoyer aux:

Président National JCI Senate Belgium guy@devedt.be et directeur Internationalisme serge.goussaert@jci.be .

* Participation à l’entièreté du programme de la Convention.

**Contenu de la lettre de candidature (min. 200 mots – caractère : tahoma 11)**

* Nom de la Section Locale et date d’adhesion du candidat au mouvement JCI + photo membre.
* Nom, prénom,adresse, téléphone, date de naissance, adresse email et numéro de compte.
* Engagement du candidat dans les activités JCI.
* La raison qui le/la motive à participer à la Convention.
* Sa vision à propos de ses objectifs/fonctions personnel(le)s au sein de JCI jusqu’à ses 40 ans.

**Lettre d’accompagnement du Président de la Section Locale (min. 100 mots - tahoma 11)**

* Datée et signée de la main du Président.
* Confirmant l’approbation de contenu du dossier de candidature.
* Motivation de la part de la Section Locale pour le candidat.

**Rédaction d’un rapport au retour de la Convention(min. 800 mots - tahoma 11)**

* Rentrée au plus tard le 15/10/2016 aux:

Président National JCI Senate Belgium Nationaal Presidentguy@devedt.be et directeur Internationalisme serge.goussaert@jci.be

* JCI Senate Belgium juge seul sur les dossiers bourses reçus dans les délais
* Les dossiers sont d’abord évalués sur la forme et le contenu
* Si plus de 10 dossiers équivalents: c’est le sort qui déterminera, indépendamment du nombre de dossiers rentrés par la/les SL. Pas de favorisation/pénalisation d’un membre d’une grande/petite SL.
* Toute information incorrecte constatée entre le dépôt du dossier de candidature et la date depaiement de la bourse annule la candidature.
* Paiement de la bourse au plus tard le 30 novembre 2016.